ETAT-CIVIL DE TOURCOING

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 1er JANVIER. — Jules Her, rue de la Latte. — Ferdinand, Leclercq, Croix-Rouge. — Jeanne Duterte, rue de la Latte. — Noël Parmentier, rue Jean Legrand.

Du 2. — Ménard Dumortier, Phalempin. — Alice Lamarque, rue du Collecteur. — Marie Desrousseaux, rue du Midi. — Germaine Houset, rue du Triangle. — Marie Martins, Croix-Rouge. — Marie Bernard, rue des Coulons. — Flore Stien, rue Prince.

Du 3. — Néant.

Du 4. — Henri Dumortier, rue des Poutrains. — Maria Duponchel, Blanc-Seau.

Du 5. — Ernest Moermans, rue de la Cité. — Louis Carette, rue du Tilleul. — Denis Delberghe, Croix-Rouge. — Constans Bulliaert, rue de la Latte. — Henri Castelain, pont de Neuville. — Jules Wagnon, rue de Gand. — Elisabeth Marescaux, rue Ste-Barbe. — Rosalie Vernoutryve, rue St-Pierre.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 1er JANVIER. — Henri Vienne, 2 ans, 5 mois, Brun-Pain.

Du 2. — Noémie Catteau, 2 ans, 3 mois, Epinette. — Sophie Duquesne, 69 ans, 1 mois, Hospice-Général. — Philippe Degryse, 65 ans, 9 mois, Croix-Rouge. — Pierre Dejans, 73 ans, 11 mois, Hospice-Général. — Marie Duvillier, 51 ans, 3 mois, chemin des Mottes.

Du 3. — Louis Bouche, 30 ans, 1 mois, chemin des Carliers. — Ernest Dally, 36 ans, 5 mois, Brun-Pain. — Arthur Lebrun, 1 mois, rue de la Fonderie.

Du 4. — Jean-Baptiste Depratre, 25 ans, 1 mois, Croix-Rouge. — Berthe Villes, 1 an, rue Fin de la guerre. — Marie Dessauvages, 24 ans, 5 mois, Brun-Pain. — Pierre Stock, 56 ans, 2 mois, Hospice-Civil.

Du 5. — Néant.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille COCHETEUX-VANDEMBULKE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JEAN-BAPTISTE-JOSEPH COCHETEUX, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1882, à l'âge de 44 ans et 7 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la MESSE DE CONVOI, qui sera célébrée le dimanche 15 courant, à 8 heures, aux VIGILES, qui seront chantées le même jour, à 5 heures, et aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le lundi 16 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard de la République, (avenue de Tourcoing).

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 17 janvier 1882, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Florionne DECOTTIGNIES, épouse de Monsieur CARLOS DELESCLUSE, décédée à Roubaix, le 26 décembre 1880, à l'âge de 23 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 16 janvier 1882, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie HONORÉZ, décédée à Roubaix, le 11 décembre 1881, à l'âge de 25 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 16 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle CLÉMENCE CARDON, décédée à Roubaix, le 14 décembre 1881, dans sa 22e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 16 janvier 1882, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hélène MAGIN, décédée à Roubaix, le 13 décembre 1881, à l'âge de 14 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 16 janvier 1882, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri DEGRYSE, époux de Dame Sophie MAGHERMAN, décédé à Roubaix, le 22 novembre 1881, à l'âge de 60 ans, et 9 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

FAITS DIVERS

— La commission chargée de l'étude des modifications à apporter à l'uniforme de l'infanterie française a terminé ses travaux et a remis au ministre de la guerre le nouveau modèle adopté.

Dès le début de la session parlementaire, le projet sera soumis à la commission de l'armée, puis à la commission du budget, en raison des dépenses nécessitées par la modification proposée.

Le nouvel uniforme se composera pour la troupe : d'un pantalon garance, à bandes bleu foncé ; d'une vareuse à pattes, avec boutons portant le numéro du régiment, à peu près du modèle du dolman adopté récemment pour les dragons. Le collet sera rouge avec numéros de régiment jaunes. Les manches pourront être fermées par trois soubises.

Le shako est supprimé : il est remplacé par un képi mou, en drap rouge, avec turban bleu; en grande tenue, une cocarde avec agrafe sera placée sur le devant de la coiffure et lui donnera ainsi une certaine rigidité.

Le plumet, pour les corps qui ont cet ornement, s'adaptera pareillement au-dessus de la cocarde, grâce à une ouverture, ménagée à cet effet.

Pour les officiers, la tenue sera la même et l'insigne de service adopté est une ceinture rouge à glands d'or, comme celle que portent les intendants.

— *L'Avenir de la Mayenne* signale ce fait anormal et praiment extraordinaire de six personnes formant une seule famille et devenant folles en même temps.

Cet événement s'est produit à Andouillé (Mayenne).

Le père, Pierre Lochin, est âgé de soixante-quatre ans ; la mère est à peu près du même âge ; les deux garçons, Léon et Pierre, sont âgés, le premier, de trente ans, le second, de vingt-sept ; les deux filles, Marie et Jeanne, ont, la première, vingt-quatre et la seconde vingt-huit ans.

Ces six personnes sont atteintes du même genre de folie. Elles se croient empoisonnées par des sorciers, et s'imaginent que le diable est dans leurs vêtements. Elles voient d'ailleurs le diable partout et sans cesse.

Une nuit on a trouvé les deux filles et les deux garçons se baignant, par un froid terrible, dans une mare.

Malheureusement la folie avait rendu ces pauvres gens dangereux. Ils vagabondaient le long des routes, attaquaient les passants et les poursuivaient à coups de pierre.

En présence de ces faits, l'autorité a fait enfermer la famille Lochin à l'asile d'aliénés de la Roche-Gaudon.

— LES DÉCORATIONS TUNISIENNES. — Le Bey de Tunis vient de conférer la croix de commandeur de l'ordre du Nichan Iftikhar à M. le lieutenant-colonel Thonide Reinach, du 1er régiment de ligne, à Cambrai ; et la croix d'officier du même ordre à MM. Noll, capitaine, et Biès, lieutenant du même régiment.

— On sera heureux de connaître le chiffre des aumônes faites l'année dernière, par les conférences de Saint-Vincent-de-Paul. En France, on a distribué 2,768,704 fr. Dans le reste du monde, c'est une somme de 3,932,419 fr., qui a été consacrée à soulager l'infortune. C'est ainsi que la société de Saint-Vincent-de-Paul se rend de plus en plus digne du grand saint que l'on a justement appelé le père des pauvres.

— AGRESSION CONTRE UN FRANÇAIS AU MAROC. — On nous télégraphie de Tanger qu'un honnête sujet français a été victime, samedi, sur une place publique, d'une brutale agression. Ayant pénétré par simple curiosité, dans une caserne d'artillerie, on lui ordonna de vider les lieux, et, bien qu'il obéît immédiatement à cette sommation, il fut assailli inhumainement par plus de trente artilleurs maures, qui le frappèrent violemment. Le français reçut de graves contusions sur tout le corps.

Au moment où la victime sortait du quartier, le capitaine européen, qui est un Anglais, arriva et ordonna à ses subordonnés de le faire entrer de nouveau dans la caserne. Le Français s'y opposa. Alors les Arabes l'attaquèrent et lui donnèrent des coups jusqu'au point de lui casser deux dents et de l'ensanglanter complètement.

Après ce traitement barbare, les soldats arrêtèrent le Français quoiqu'il eût déclaré sa nationalité. Le capitaine lui-même refusa de le mettre en liberté tant que le gouverneur ne lui en donnerait pas l'ordre, disant qu'il lui importait peu que cet individu fût un sujet français.

La victime a été obligée de garder le lit. Il résulte de la déclaration du médecin que son état est grave ; une des mâchoires serait fracturée.

L'affaire a été soumise aux autorités françaises.

— CHEMINS DE FER. — Nos populations du Nord verraient avec plaisir s'introduire chez nous une coutume qui se pratique chez nos voisins les Belges, où l'on peut, au départ ou à l'arrivée des trains, accompagner ou recevoir ses parents et ses amis sur le quai même de la gare. De cette façon les facilités seraient plus grandes et les dangers moins nombreux, surtout pour les personnes affligées ou malades forcées de voyager, et les réclamations dans le genre de celle que nous insérons ci-dessous ne se produiraient plus.

Une vieille dame, à peu près aveugle, arrive jeudi matin à la gare de Tourcoing. Une nièce de cette dame, avisée de l'arrivée de sa tante, va à la gare, expose la situation à l'employé chargé de prendre les billets et lui demande la permission d'aller sur le quai prendre sa tante à la descente du wagon, afin d'éviter un accident. L'employé répond qu'on ne passe pas, et ne laisse pas passer. S'il arrive un accident, tant pis !

L'employé ne faisait en cela, il est vrai, qu'exécuter sa consigne. Mais si on ne peut, quant à présent, rendre public l'accès des quais, ne pourrait-on, au moins, concilier les devoirs de l'humanité avec les exigences du service? — C'est une chose à examiner.

Une commotion électrique a été ressentie dans Lille et les environs, à la suite de la nouvelle annonçant l'ouverture prochaine de la grande maison de parapluies, rue Esquermoise, n° 52 (bis). L'électricité est certes, le moyen, le plus prompt à employer pour se faire connaître, surtout lorsqu'il est appuyé par une bonne œuvre. Le directeur de la grande maison de parapluies a donc résolu d'offrir 10 0/0 de la recette brute du premier jour de vente aux pauvres de Roubaix, Tourcoing et Lille. Qu'on se le dise.

Choses & Autres

A la revue du colonel :

Le grand chef en passant, aperçoit un jeune et élégant sous-lieutenant, qui fait le pied fin et met des souliers fantaisie.

— Monsieur — lui-dit-il — par en bas, vous n'êtes pas à l'ordonnance. Si je vous priais de garder la chambre pendant huit jours ?...

— Je dirais, mon colonel, que je suis aux arrêts à propos de bottes.

Le colonel se mit à rire, c'était le plus simple.

Un jeune auteur a envoyé son premier volume à un critique influent mais sévère. Réponse de ce dernier :

— Beaucoup de bon et beaucoup de neuf dans votre ouvrage, mon jeune ami. Malheureusement le bon n'est pas neuf... et le neuf n'est pas bon.

Un peintre en bâtiments badigeonnne avec conviction la devanture d'une boulangerie, qu'il orthographie ainsi : *boulengerie*.

Passe un monsieur qui lui fait observer que le mot boulangerie exige un *a*

— Mais attendez donc que ça soit sec pour parler, imbécile !

TRIBUNAUX

Importation de cigares étrangers. — Saisie et confiscation d'une locomotive et d'un wagon qui avaient servi au transport.

Le 14 décembre dernier, les agents des douanes dressaient un procès-verbal duquel il résultait que deux individus s'étaient, le 4 du même mois, présentés à la consigne des bagages de la douane pour retirer cinq malles et une valise qu'ils déclarèrent destinées à M. de Rojas, ministre des Etats-Unis de Vénézuela à Paris. Ils ajoutèrent qu'ils étaient au service de ce diplomate, au nom duquel ils demandaient l'exemption de la visite.

On découvrit bientôt que les personnes dont il s'agit n'avaient reçu aucun mandat de M. de Rojas, que d'ailleurs les colis n'avaient jamais été destinés à M. de Rojas. Ils contenaient 745 boîtes de cigares ayant ensemble une valeur de 2,782 francs.

Me Rivière, avoué de l'administration des douanes, poursuivant : 1° le sieur Kopp, agent de la compagnie du chemin de fer de l'Est, demeurant à Strasbourg ; 2° la Compagnie de l'Est civilement responsable, a posé des conclusions tendant à ce qu'il plût au Tribunal de la Seine :

1° de condamner le sieur Kopp et la Compagnie du chemin de fer de l'Est, cette dernière comme civilement responsable à l'amende de fr. 3,447-50, fixée par les articles précités ; 2° de déclarer la saisie bonne et valable et prononcer la confiscation des objets de fraude et des moyens de transport au préjudice du sieur Kopp et de la Compagnie civilement responsable ; 3° de condamner le sieur Kopp et la Compagnie du chemin de fer de l'Est solidairement aux dépens.

Le tribunal a fait droit à ces conclusions, il a prononcé une condamnation à fr. 3,447-50 d'amende, et il a ordonné la confiscation de la locomotive et du wagon ayant servi au transport des cigares, sinon à payer la valeur fixée à 15,000 francs.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(Service particulier)

L'extrême gauche

Paris, 13 janvier, 3 h. soir.

La gauche radicale est réunie en ce moment pour discuter la conduite à suivre à propos de la prochaine Interpellation de l'extrême gauche et du projet de révision.

MM. Ballue et Naquet ont soutenu cette idée que le renversement du ministère serait une chose funeste au point de vue de la politique progressive et profiterait seulement à la politique de résistance.

Toutefois, ces deux membres croient nécessaire d'adresser au cabinet des avertissements au sujet des récentes nominations qu'il a faites.

M. Peulevey est absolument décidé à ne pas s'associer à la politique actuelle du ministère ; toutefois, en ce qui concerne la révision, il votera pour l'urgence qui sera demandée par le gouvernement.

M. Boysset estime que, quelques regrettables que soient les nominations en question, elles ne constituent pas des faits assez graves pour motiver le renversement du ministère.

La séance continue.

3 heures 20.

La discussion de la gauche radicale est assez confuse; les questions sont confondues par les orateurs.

M. Lahuze, qui vient de parler, s'est prononcé contre l'inscription du scrutin de liste dans la Constitution, et il voudrait qu'on refusât, dès demain, l'urgence qu'il sera demandée par le gouvernement.

Il s'élève contre les nominations incriminées, mais croit qu'il faudrait résoudre la première question d'abord, car, dit-il, l'interpellation pourrait se clore par le maintien du cabinet, qui pourrait être ensuite renversé sur la question du scrutin de liste.

3 heures 40.

M. Ballue propose à la gauche radicale de surseoir à toute décision et d'envoyer à M. Gambetta une délégation chargée de lui demander des renseignements à la fois sur le programme des réformes qu'il compte accomplir, sur le sens des actes déjà accomplis par le ministère, et enfin la signification exacte de l'insertion du scrutin de liste.

Cette proposition a été acceptée par la réunion qui a remis toute décision jusqu'après l'accomplissement de cette démarche.

Une nouvelle réunion du groupe aura lieu demain à une heure, pour statuer.

8 h. 44 soir.

Les délégués de la gauche radicale ont été reçus par M. Spuller, sous-secrétaire d'Etat, en l'absence de M. Gambetta, qui était à Ville-d'Avray. Ils reviendront demain matin.

Une lettre de Mgr Guibert

Paris, 13 janvier, soir.

Voici le texte de la lettre par laquelle le cardinal-archevêque de Paris prescrit, à l'occasion de la rentrée des Chambres, des prières publiques :

« Paris, le 12 janvier 1882.

» Monsieur le curé,

» Le gouvernement nous demande, conformément à la Constitution, de prescrire les prières publiques accoutumées pour appeler les bénédictions de Dieu sur la France et sur les travaux des deux Assemblées.

» Ces prières devront avoir lieu, cette année, le dimanche 15 janvier.

» Dans notre église métropolitaine, et dans les autres églises, on se conformera à ce qui a été prescrit et à l'ordre qui a été suivi les années précédentes.

» La lettre d'avis de M. le ministre ne m'étant parvenue que tardivement, je n'ai pas pu vous donner plus tôt mes instructions. Je vous prie de ne rien négliger, malgré le peu de temps qui reste pour que tout s'accomplisse selon les convenances religieuses et le vœu de la Constitution. »

Les perplexités de M. Grévy.

M. Grévy a dû se préoccuper déjà de l'éventualité d'une crise ministérielle. Il est hors de doute que ses sympathies perconnelles le porteraient à offrir à M. de Freycinet la succession de M. Gambetta. Néanmoins, si nous sommes bien informés, le Président de la République aurait dit à quelques intimes qu'il se trouverait probablement obligé d'offrir la présidence du conseil à M. Brisson qui, comme M. Gambetta, a été successivement président de la commission du budget et président de la Chambre.

M. de Freycinet.

Paris, 13 janvier, soir.

Aux informations contrairement publiées par certains journaux, M. de Freycinet n'a encore fait connaître à personne pour lequel de ses quatre sièges sénatoriaux il optera.

Il ne s'est pas prononcé davantage sur les projets du gouvernement relatifs à la révision de la Constitution. Tout ce qu'on a pu dire de sa future attitude à cet égard est donc absolument hypothétique.

L'administration des cultes

Par arrêté du ministre de l'instruction publique et des cultes, il est établi, auprès de l'administration des cultes, un comité chargé de donner son avis sur les demandes de secours pour travaux aux églises et presbytères, ainsi qu'aux édifices des cultes protestant et israélite.

Ce comité est composé de la manière suivante :

Le conseiller d'Etat chargé de la réorganisation de l'administration des cultes, président ;

Le chef de la 2e division, vice-président ;

MM. Vaudremer, de l'Institut ; de Baudot ; Boeswilwald (Paul) ; Faure-Dujarric ; Werlé ; Denonville, architecte ; Birard, architecte du gouvernement, secrétaire.

Etude de mœurs

Marseille, 13 janvier.

Hier soir, le début de la séance de notre Conseil municipal a été marqué par un incident des plus vifs. M. Benistant, membre du conseil, frappé d'ostracisme par ses collègues à la suite d'une affaire de mœurs, s'étant présenté pour assister à la séance, ses collègues se sont opposés formellement à son introduction dans la salle des délibérations. Devant l'attitude énergique des conseillers présents, M. Benistant a dû renoncer à pénétrer dans la salle du Conseil. Il est néanmoins demeuré à l'Hôtel-de-Ville jusqu'à l'issue de la séance.

L'explosion au Hâvre

Le Hâvre, 13 janvier, soir.

L'explosion, dont les ateliers de M. Nillus, au Hâvre, ont été le théâtre avant-hier, a eu d'affreuses conséquences.

Sur sept ouvriers portés à l'hôpital, cinq sont morts.

Télégraphie sous-marine.

Paris, 13 janvier, soir.

A la suite des vœux exprimés par les congrès électriciens, le gouvernement français a décidé d'adresser aux états maritimes une proposition tendant à réunir une conférence diplomatique, afin de régler les questions de droit international relatif à la télégraphie sous-marine.

Condamnation de M. Ch. Lullier

Toulon, 13 janvier.

L'affaire Lullier est venue ce matin à l'audience de neuf heures.

Dès sept heures, une foule considérable stationnait devant le palais de justice, et à l'ouverture de l'audience la salle était littéralement comble.

M. Lullier fait défaut ; on entend les témoins. Pas d'incident à signaler.

M. Lullier est condamné par défaut à six mois de prison, à cent francs d'amende et aux dépens.

La question romaine

Le correspondant viennois de la *Politik*, journal officieux de Prague, annonce que le gouvernement allemand aurait déclaré au cabinet de Rome qu'il désire et espère que l'Italie, exécutant loyalement la loi des garanties, ne fournira aux puissances aucun motif ou prétexte d'intervenir dans une question considérée jusqu'à présent comme entièrement italienne, et soustraite par conséquent à toute ingérence étrangère, et que l'Allemagne regretterait de voir prendre de plus fortes dimensions.

Le Vatican et M. de Bismark

Rome, 13 janvier.

Le Vatican persiste à réclamer l'abrogation de toutes les lois de mai, à ne pas se contenter de la promesse du gouvernement prussien, de les appliquer avec toute la modération possible. Aucun envoyé ne s'est encore présenté au pape. On attend M. de Schlozer pour préciser la question des lois de mai.

Le Vatican connaît bien l'intention attribuée au Tzar de rappeler tous les évêques exilés. Les négociations avec la Russie sont depuis longtemps suspendues.

Pélerinage Espagnol à Rome

Madrid, 13 janvier.

M. Nocedal et plusieurs évêques organisent, avec l'approbation écrite du Pape, un grand pélerinage pour Rome.

Le ministre de l'intérieur a promis de ne pas s'y opposer, si les pélerins s'abstiennent de manifestations politiques.

Les organisateurs du pélerinage en ont fait la promesse.

L'agitation irlandaise

L'agitation irlandaise va toujours en croissant. La police est sur les dents.

Les environs d'Edenderry sont dans un état de trouble tel que des renforts considérables ont dû y être promptement envoyés. Pour s'opposer à l'enlèvement des récoltes d'un fermier, vendues par suite de saisie, les paysans d'Edenderry ont coupé tous les chemins conduisant à la ferme du tenancier débiteur. De nombreux arbres ont été abattus et jetés en travers des routes ; les ponts ont été coupés et les paysans ont caché leurs voitures et leurs chevaux pour les soustraire aux réquisitions de la police, de sorte que l'enlèvement des denrées se fait avec beaucoup de difficulté. La seule route qui ait pu être rendue praticable est gardée jour et nuit par des piquets de riflemen.

Les troupes sont logées chez les habitants.

Trois compagnies de riflemen sont arrivées mercredi à Limerick pour relever les constables des comtés de Clare et de Limerick, épuisés de fatigue après avoir passé quelques semaines à protéger les landlords et les marchands boycottés.

On dit que cinquante jeunes Américaines ont récemment offert leurs services à miss Parnell, lui demandant de travailler sous ses ordres à l'œuvre de la *Ladies land league* ; miss Parnell a accepté et a télégraphié à New-York, d'où ces jeunes personnes sont actuellement parties ; elles sont attendues à Queenstown samedi.

Londres, 13 janvier, s.

La police a trouvé, dans un canal du comté de Galway, les cadavres enchaînés de deux huissiers qui avaient été chargés de porter des assignations à des fermiers et qui, depuis lors, avaient disparu. Cette découverte a causé une grande indignation, mais sans rien faire perdre aux parnellistes de leur animosité contre le gouvernement.

—

Suivant une dépêche de New-York, publiée par le *Daily News*, du 12, le navire *Oxenholme*, de Liverpool, vient d'arriver à la Nouvelle-Orléans, considérablement endommagé par le feu produit par l'explosion d'une machine infernale. D'autres machines pareilles ont été retrouvées parmi les cargaisons. O'Donovan Rossa dit que cet événement ne le surprend pas. « Les Irlandais, en Angleterre comme en Irlande, sont décidés à faire sauter tout ce qui est Anglais, dès que l'occasion s'en présentera.

« Nous leur envoyons de l'argent, dit-il, et des moyens d'agir, et ils en usent comme ils le jugent convenable. Nous continuerons à nous servir des machines infernales, jusqu'à ce que l'Angleterre nous rende justice. Voilà déjà un cas qui s'est produit ; le *Dotterel* en était un autre. Je sais que le *Dotterel* a été détruit par l'explosion d'une machine infernale. »

Londres, 13 janvier

Plusieurs arrestations ont été opérées en Irlande.

Quatre dames, membres de la Land-League des femmes ont été condamnées à un mois de prison.

La mission africaine à Paris

La *Paix* annonce que M. le Président de la République a reçu hier les ambassadeurs de Fouta-Djallon récemment arrivés à Paris avec le docteur Bayal.

La mission a déclaré au Président qu'elle venait libre de tout engagement, pour traiter avec la France, et que c'était à tort qu'on avait prêté au pays qu'elle représente l'intention de s'entendre avec d'autres puissances.

Sinistres

Alger, 14 janvier

Un train de ballast a déraillé sur la ligne de Souk-Ahras.

Il y a un mort et 24 blessés.

Le chauffeur a été arrêté.

Valparaiso, 14 janvier.

On signale une explosion à bord du cuirassé anglais *Triumph*, de passage à Coquimbo.

On compte 3 morts et 7 blessés.

Le traité de commerce anglo-français

Londres, 13 janvier, soir.

Le bruit que de nouvelles propositions auraient été faites pour arriver à la conclusion d'un traité de commerce anglo-français, circule avec persistance.

Londres, 14 janvier

Le *Times* croit que la conclusion du traité de commerce ne sera pas faite avant 3 semaines.

Espagne et Portugal

Lisbonne, 12 janvier, 5 h. 28, soir

L'inauguration de l'Exposition des arts rétrospectifs, qui a été le prétexte du voyage royal, a eu lieu aujourd'hui avec grande solennité. L'Exposition a surtout été remarquable par une collection de vases et d'antiquités ecclésiastiques qui, réunis et ordonnés dans plusieurs salles, forment un spectacle sans rival de l'art de l'orfèvrerie au moyen-âge et dans les temps modernes. Cette partie de l'Exposition surpasse les collections de tableaux, vêtements, étoffes, glaces et bijoux rares que la maison du roi et les particuliers ont exposés et qui sont d'ailleurs remarquables.

La course de taupeaux a été un simple simulacre, sans effusion de sang, et la représentation de gala au théâtre San-Carlo a été superbe. Le roi Alphonse et la reine Christine partiront dimanche, après une visite à Cintra et les chasses à courre.

L'ouverture du Parlement anglais.

Londres, 13 janvier.

Les invitations pour les grands dîners politiques qui précèdent l'ouverture du Parlement ont été envoyées pour le 7 février ; la session commencera donc le 7.

Les troubles de Dalmatie

Vienne, 13 janvier, midi.

Le chiffre des troupes destinées à rétablir l'ordre dans le district de Krivoscie est fixé à 8,000 hommes.

Les opérations, telles qu'elles sont projetées actuellement, n'exigeront pas de crédit extraordinaire ; mais si elles devaient s'étendre, on convoquerait les Délégations. Le gouvernement espère pourtant arriver à localiser l'insurrection.

Petites nouvelles

Un neveu du Pape Léon XIII, le comte Camille Pecci, doit épouser, aux fêtes de Pâques, la fille du marquis italien Giulio Merighi ; la jeune fiancée a une dot considérable.

—

Le docteur russe Alycheffsky est en ce moment à Cannes, où il a soigné, il y a deux ans, l'impératrice de Russie.

Il viendra sous peu à Paris, où il serait chargé d'une mission secrète auprès du président du conseil.

—

On assure que le Prince impérial d'Allemagne n'a eu connaissance du rescrit qu'après que ce manifeste eut été publié dans le *Reichsanzeiger*.

—

Le comité de l'infanterie, dans sa réunion d'hier, a, dit *Paris-Journal*, rejeté une proposition du maréchal Canrobert tendant au rétablissement des tambours.

—

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

Décret nommant un membre de la commission de rachat du canal de Beaucaire. — Décret portant réunion de la division du secrétariat et de la division de comptabilité au ministère de l'instruction publique en une direction du secrétariat et de la comptabilité, et nommant le directeur de ce service. — Arrêté établissant auprès de l'administration des cultes un comité chargé de donner son avis sur les demandes de secours pour travaux aux édifices affectés aux cultes, et nommant les membres de ce comité. — Etat des requêtes relatives à des militaires absents ou décédés.

DERNIÈRE HEURE

M. Gambetta et le prince de Hohenlohe

Paris 14 janvier, soir.

M. le président du Conseil a eu ce matin un entretien avec le prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Un secret

Paris, 14 janvier, 2 h. soir.

Un Conseil de cabinet se tiendra avant la séance de la Chambre.

M. Gambetta fera part à ses collègues de l'entretien qu'il a eu ce matin avec les délégués de la gauche radicale. Le secret a été gardé jusqu'à présent sur cet entretien, qui, paraît-il, a été long.

Un accident de chemin de fer en Amérique

New-York, 14 janvier, soir.

Une collision s'est produite hier, près de New-York, sur le chemin de fer de l'Hudson-River, entre un train de cette localité, et un train ramenant les membres du Corps législatif d'Albany à New-York.

Plusieurs wagons ont été brisés.

Douze personnes sont tuées, et plusieurs députés blessés.

Une nouvelle tempête

New-York, 14 janvier.

L'observatoire du *New-York Herald* annonce qu'une dépression énergique, traversant l'Atlantique, atteindra les côtes de France, entre le 16 et le 18 janvier.

SÉNAT

Séance du 14 Janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. GAUTHIER DE REMILLY, DOYEN D'AGE.

BRUITS DE COULOIRS

On s'entretient dans les couloirs de la constitution des bureaux.

On annonce qu'ils sont constitués de la façon suivante :

1er bureau. — Président : M. Delord ; secrétaire : M. Boucher-Cadart.

2e bureau. — Président : M. Peyrat ; secrétaire : M. Guyot-Lavalire.

3e bureau. — Président : M. Didier ; secrétaire : Chiris.

4e bureau. — Président : M. de Parieu, secrétaire : M. de Ravignan.

5e bureau. — Président : M. Masson de Morfontaine, secrétaire : M. Sheurer-Kestner.

6e bureau. — Président : M. Schoelcher ; secrétaire : M. Demiautte.

7e bureau. — Président : M. Robert de Massy ; secrétaire : M. de Rémusat.

8e bureau. — Président : M. Barthélemy-Saint-Hilaire ; secrétaire : M. Vivenat.

9e bureau. — Président : M. de Freycinet ; secrétaire : M. Cuvinlot.

Tous ces bureaux, sauf le quatrième, sont composés de sénateurs républicains.

On parle beaucoup de la révision de la Constitution. Le Sénat y semble hostile ; en tous cas, il règne une grande indécision à cet égard. Un membre éminent de la droite, causant avec un de nos correspondants, avoue ne rien comprendre au chaos politique dans lequel nous vivons.

M. de Freycinet ne se présentera pas à la présidence du Sénat, craignant ne pas réussir, et cependant, il est probable que les droites voteraient pour lui.

On dit que la Constitution du bureau définitif du Sénat, aura lieu lundi.

Les élections de MM. Lepouzé et Farinès paraissent devoir être contestées.

Vingt-six dossiers des élections sont arrivées.

On ne vérifiera aujourd'hui que les pouvoirs des sénateurs dont les élections ne sont pas contestées.

Plusieurs sénateurs du centre gauche sont décidés à porter M. le général Chanzy, à la présidence du Sénat à laquelle celui-ci a refusé de se laisser porter.

D'après des bruits qui circulent, les sénateurs du centre gauche déposeraient un amendement tendant à faire ajourner le projet de la révision à la fin de la législature.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 14 Janvier 1882

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont agités. On pressent une séance orageuse.

La gauche radicale vient de tenir une nouvelle réunion. Ses délégués ont rendu compte de la visite qu'ils ont rendue ce matin à M. Gambetta.

Le Président du Conseil leur a dit que leurs appréhensions n'étaient pas fondées, et qu'il ne retirerait pas le scrutin de liste qui était une question fondamentale pour la Chambre et pour le pays, qui demande ce mode de votation.

La gauche radicale se montre vivement irritée. Les tribunes de la Chambre sont littéralement assiégées.

LA SÉANCE

A trois heures, M. Brisson déclare la séance ouverte.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Chiris, élu sénateur des Alpes-Maritimes, donne sa démission de député.

Il lit ensuite une lettre de Mgr l'Archevêque de Paris, annonçant que les prières publiques pour la rentrée du Parlement seront dites conformément au vœu de la Constitution.

DISCOURS DE M. BRISSON

M. Brisson prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Le pays attend de vous cette stabilité parlementaire et gouvernementale qui est nécessaire à la réforme du travail et à la prospérité nationale.

J'essayerai de vous témoigner ma gratitude en favorisant de mon mieux les efforts que tous vous ferez ici pour maintenir l'esprit de conciliation.

J'adresse mes remerciments à notre président d'âge, M. Gauthier de Rumilly, ainsi qu'à messieurs les secrétaires provisoires.

M. Gambetta, président du Conseil des ministres dépose, au nom du Président de la République, un projet de loi tendant à la révision de la constitution, et portant divers articles de loi. Il lit l'exposé de motifs.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde du Hâvre, communiqués par Jules Cauët :

Cotons

Hâvre, 14 janvier.

Cours de clôture de New-York du 13 Janvier.

janv.	fév.	mars	avril	mai	juin	juill.	août
11,92	12,11	12,38	12,60	12,78	12,91	13,03	13,12.

Ventes du jour : 121,000 balles. — Marché faible.

Recettes du jour : 19,000 bal. contre 315,000 en 1881.

Total de la semaine : 101,000 balles contre 132,000 en 1881.

Cotons

Le Havre, 13 janvier.

Cotons (clôture) calmes. Ventes de la journée 700 balles. On cote très ordinaire Louisiane disponible 82 les 50 kil.

Liverpool, 13 janvier.

Cotons (clôture du marché). — Vente de la journée 8,000 bal. dont 1000 pour la spéculation et l'exportation et 8,000 pour la consommation.

Marché calme.

Importations du jour 28,000.

Produits divers

Anvers, 13 janvier.

Froments marché calme, prix sans changement.

Seigles très calmes, prix nominaux.

Pétrole tendance baisse.

Disp. 17 1/8 ; Cavril 17 1/8 ; février 17 5/8 ; mars 17 3/4, avril 17 3/4.

Sucre tendance calme prix bien tenus.

Disp. 54,75.

Janv.-février 56,25.

Cafés faibles. On a vendu 250 sacs Rio bon ordinaire à 20 cents et 300 Haïti réguliers à 31 cents le 1/2 k. acq.

Londres, 13 janvier.

Temps doux.

Marck-Lane. — Froments : Anglais calmes, aux cours de mercredi derniers ; étrangers affaires très calmes, prix en baisse de 6 den. sur lundi dernier.

Orge à malter ferme. On cote anglaises 33 à 54 shil. Françaises 32 à 42 shil.

Importations à Londres en froments depuis undi dernier 28000 quaters.

Cargaisons flottantes.

Marché calme, prix en baisse.

Cargaisons arrivées 3, à vendre 10.

Liverpool, 13 janvier.

Froments : Petite demande, prix en en baisse de un penny sur mardi dernier (0,25 par 100 kil.

Farines calme.

Maïs soutenu.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 14 janvier 1882.

HUILE DE COLZA (100 k., fut com., esc. 1 0/0)		4 de mai...	68 75 à .. ..
Courant.....	78 50 à	SUCRES RAFFINÉS	
Février.....	78 50 à	Disponible.	112 .. à 113 ..
4 de mars...	78 .. à	FARINES 9 MARQUES	
Quatre de mai	75 75 à	(163 hect., d., c., esc., 1/2)	
HUILE DE LIN		Courant.....	66 .. à .. ..
Courant.....	64 50 à	Février.....	66 50 à .. ..
Février.....	65 .. à	4 de mars...	66 50 à .. ..
4 de mars...	65 50 à	4 de mai....	65 50 à .. ..
Quatre de mai	65 50 à	MARQUE CORBEIL	
SPIRITUEUX		(159 k.).....	67 .. à .. ..
1e q. 1/h. 86°, fût c., esc. 10k.		BLÉS	
Courant.....	61 25 à	77/75 k., s. esc. comptant	
Février.....	61 75 à	Courant.....	32 10 à .. ..
4 premiers..	62 75 à	Février.....	31 80 à .. ..
4 de mai....	63 50 à	4 de mars...	31 60 à .. ..
SUCRES 880 SACCHARIMÉT. (100 0/0)		4 de mai....	31 10 à .. ..
		SEIGLES	
Nre 10/13 ct.	57 25 à 57 50	70/72 k., s. esc.	comptant
SUCRES N° 3 BLANCS		Courant.....	21 75 à .. ..
Courant.....	65 80 à	Février.....	21 75 à .. ..
Février.....	66 30 à .. ..